Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Séparation sortir du bail

Par TUT03

Bonjour
je suis la tutrice d'une personne qui est séparée de son époux depuis deux ans, a eu un logement personnel et vit maintenant en ehpad, son marie occupe un logement en location et ma protégée figure encore sur le bail

comment faire en sorte qu'elle n'y figure plus et soit dégagée des obligations liées au logement ? merci

---
Par Isadore

Bonjour,

Etant donné que les époux vivent séparés, il faut donner congé, ce qui fera que votre protégée ne sera plus locataire au terme de son préavis.

Cependant elle ne sera pas pour autant dégagée de toute obligation. Sans contrat de mariage ou séparation de corps, les charges locatives resteront communes. Et même dans ce cas, le bail ayant été souscrit pour servir d'habitation à la famille, le loyer constitue une dette ménagère dont votre protégée est solidaire même après avoir quitté le logement : [url=https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000007024823]https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000007024823[/url]

Bref, pour rompre toute solidarité, il n'y aura que le divorce.